

Décision n°2025-23-prix

Relative à l'attribution des prix de thèse 2025 de la Ville de Marseille –
Campagne 2024_DFD

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoir au Président de l'Université en matière de remise de prix,
- Vu** le rapport du Conseil municipal de la Ville de Marseille,
- Vu** l'avis de la Commission de la Recherche en date du 2 octobre 2025,
- Vu** la liste des lauréats des prix de thèse 2025 de la Ville de Marseille pour la campagne 2024,

Considérant que depuis plusieurs années la Ville de Marseille souhaite récompenser et distinguer les meilleures thèses soutenues à Aix-Marseille Université,

Considérant que les dossiers ont préalablement été sélectionnés par les différentes écoles doctorales auprès des doctorants ayant soutenu leur thèse en 2024, conformément aux cinq thématiques suivantes :

- Social et démocratie,
- Écologie et développement durable,
- La Méditerranée,
- Sciences et Technologies avancées,
- Sciences de la Vie et de la Santé.

Considérant que trois prix de thèse sont ainsi remis par thématique, soit 15 prix au total, selon la répartition suivante : 1 500 € (mille cinq cents euros) pour le 1^{er} prix, 1 000€ (mille euros) pour le 2^{ème} prix et 500€ (cinq cents euros) pour le 3^{ème} prix,

Considérant qu'un prix de thèse spécial de l'interdisciplinarité, d'un montant de 500€ (cinq cents euros) est remis au lauréat retenu, celui-ci s'ajoutera au montant de son prix remis par thématique susvisé,

Considérant que la Ville de Marseille a attribué les fonds à Aix-Marseille Université pour que celle-ci puisse les répartir entre les lauréats,

Considérant que l'ensemble des thèses récompensées ont été soutenues au cours de l'année civile 2024,

Considérant la liste des lauréats des prix de thèse de la Ville de Marseille 2025 – campagne 2024 retenue par la Commission de la recherche,

Considérant qu'il convient d'approuver l'attribution des prix de thèse 2025 de la Ville de Marseille lors de cette campagne 2024,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Est approuvée l'attribution de quinze prix de thèses de la Ville de Marseille à Aix-Marseille Université pour un montant total de 15 500€ (Quinze mille cinq cents euros), selon la répartition établie par Aix-Marseille Université, conformément à la proposition de la Commission de la Recherche en date du 2 octobre 2025.

Article 2

Chacun des lauréats, ci-après dénommés, se voit attribuer un prix, par thématique, d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) pour le 1^{er} prix, 1 000€ (mille euros) pour le 2^{ème} prix et 500€ (cinq cents euros) pour le 3^{ème} prix, ainsi qu'un prix de thèse spécial de l'interdisciplinarité, d'un montant de 500€ (cinq cents euros) au titre des prix de thèse de la Ville de Marseille de l'année 2025 :

Civ. Candidat-e	Prénom Candidat-e	NOM Candidat-e	Thématique VdM	Classement	Montant du prix
Mme	Justine	LAOUE	Ecologie et développement durable	1ère	1 500,00 €
Mme	Ornella	SEIGNEURY	Ecologie et développement durable	2ème (+ prix interdisciplinarité)	1 500,00 €
Mme	Rébecca	LEBLAY	Ecologie et développement durable	3ème	500,00 €
M.	Mohamed Slim	BEN YOUSSEF	La méditerranée	1er	1 500,00 €
Mme	Marie	DERRIEN	La méditerranée	2ème	1 000,00 €
Mme	Marie	PAWLOWICZ	La Méditerranée	3ème	500,00 €
Mme	Gabriela	POLIACIKOVA	Sciences de la vie et de la santé	1ère	1 500,00 €
M.	Théo	KORCHIA	Sciences de la vie et de la santé	2ème	1 000,00 €
Mme	Estelle	HERVE	Sciences de la vie et de la santé	3ème	500,00 €
Mme	Natalia	TORRES RODRIGUEZ	Sciences et technologies avancées	1ère	1 500,00 €
M.	Nikolai	PROCHOROV	Sciences et technologies avancées	2ème	1 000,00 €
M	Hugo	TALIGROT	Sciences et technologies avancées	3ème	500,00 €
Mme	Alice	PAVIE	Social et démocratie	1ère	1 500,00 €
Mme	Magdalena	POTZ	Social et démocratie	2ème	1 000,00 €
Mme	Louisa	GOUGOT	Social et démocratie	3ème	500,00 €

Article 2

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 13 novembre 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **18 NOV. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **18 NOV. 2025**